



FO Sections Axa France

L'information différemment

Octobre 2022

Politique salariale d'AXA France

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DES SECTIONS FO AXA France

Depuis des semaines, les organisations syndicales et principalement la nôtre insistent auprès de la Direction d'AXA, pour que celle-ci, en sa qualité d'employeur socialement responsable telle qu'elle se définit, applique sans attendre, des mesures de rattrapage salarial au bénéfice de son personnel pour que celui-ci arrête de subir des pertes importantes de pouvoir d'achat pendant que l'entreprise, dans le même temps, engrange des profits toujours plus remarquables.

Si AXA a communiqué largement auprès de la presse sur les mesures... commerciales qu'elle a prises à destination de ses clients ou prospects, des mesures par ailleurs qu'elle n'est même pas capable d'appliquer à ses propres salariés pour d'obscures raisons techniques, elle ne s'étend guère sur les mesures salariales réelles qu'elle a prises.

Avec une enveloppe budgétaire globale de 2,5 %, répartie entre des Augmentations Individuelles dont au moins 50 % des salariés ne voient pas la couleur et des Augmentations Générales à peine visibles, les salariés d'Axa France se retrouvent tous, sans exception, avec des pertes inédites de pouvoir d'achat. Cette situation est d'autant plus consternante, que l'entreprise, une des plus puissantes dans le monde, réalise des profits toujours plus importants pour atteindre, rien que **sur le premier semestre 2022** près de **4 milliards de Résultat Opérationnel**, après des résultats 2021 eux aussi spectaculaires. Crise ou pas, l'entreprise prospère et engrange des milliards d'€ de bénéfices.

Des résultats par ailleurs très largement mis en avant par son Directeur Général, Monsieur Buberl, pour faire valider une augmentation de ses émoluments de 27,5 %.

Mais ce n'est pas tout, à l'heure où la question de la répartition des richesses devient de plus en plus saillante, AXA ne trouve rien de mieux, à travers des accords successifs d'Intéressement défavorables aux salariés, **que de ne pas cumuler l'intéressement et la participation**, mais au contraire de soustraire, en intégralité, l'équivalent de la participation de l'intéressement calculé. La malice prévoit même que si le taux de participation est supérieur au taux d'intéressement, il n'y aura aucun versement d'Intéressement. Ainsi, l'entreprise gagne sur tous les tableaux. Un moyen très « efficace » de contenir la part à redistribuer aux salariés. Une pratique qui a permis à l'entreprise, en l'espace de 20 ans, de priver les salariés, pourtant créateurs de ces richesses, de près de **1/2 milliard d'euros**. Un scandale institutionnalisé !

C'est une des raisons pour lesquelles **FO** a écrit à de multiples reprises à la Direction pour lui demander à la fois de mettre un terme à ces modalités de déduction, mais aussi de revoir sérieusement les mesures salariales non révisées à ce jour.

Il aura fallu que notre organisation syndicale fasse part de sa volonté de porter à la connaissance de la presse son inertie salariale, pour qu'elle daigne accepter, après avoir refusé à de multiples reprises, de revoir deux éléments connexes de prises en charge liées au télétravail et à la part employeur des titres-restaurants.

Deux dispositions annexes qui ne constituent pas, pour notre part, un solde de tout compte.

C'est pourquoi, notre organisation maintient son appel **à l'opération sites vides les 28 octobre et 4 novembre prochain et pour cette seconde date à se positionner en mode « ne pas déranger »** pour manifester, avant une action de plus grande ampleur, auprès de la Direction d'Axa son mécontentement légitime.

Nous espérons que la Direction, qui a enfin consenti de réouvrir les discussions au sein d'Axa France, saura entendre l'insatisfaction des salariés et surtout répondre, avec discernement, et intelligence aux attentes des salariés qui ne comprennent pas, alors qu'ils sont en permanence sollicités, qu'une entreprise aussi prospère que la nôtre préfère favoriser en permanence le capital au travail. Le temps est venu que la bienveillance, l'empathie au coeur se transforment en mesures concrètes en faveur du pouvoir d'achat des salariés avec l'attribution pour tous d'Augmentations Générales d'au moins 6 %.

Nanterre le 26 Octobre 2022

Les sections **FO** Axa France

Contact : 06 79 82 92 34

